



**RAPPORT DU COMITÉ RÉGIONAL DE SURVEILLANCE DES LOIS MODÈLES PARLEMENTAIRES (RPMLOC) À LA 51<sup>E</sup> SESSION DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE ACCUEILLIE PAR LE PARLEMENT DU MALAWI DU 7 AU 16 JUIN 2022.**

**THÈME : « SUIVI DES PROGRÈS DE LA TRANSPOSITION EN DROIT NATIONAL DES LOIS TYPES DE LA SADC PAR LES PARLEMENTS MEMBRES SOUS LE THÈME "AMÉLIORATION DE LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES DANS LA SADC : CARTOGRAPHIER LE RÔLE DES PARLEMENTAIRES »**

Monsieur le Président, je propose que cette Assemblée plénière adopte le rapport du Comité régional de surveillance des lois modèles parlementaires à la 51<sup>e</sup> Assemblée plénière du Forum parlementaire de la SADC, déposé sur la table le 12 juillet 2022.

## **TABLE DES MATIÈRES**

<b>2.0 TERMES DE REFERENCE .....</b>	<b>3</b>
<b>3.0 NOMBRE DE RÉUNIONS TENUES, LEURS DATES ET THÈMES .....</b>	<b>3</b>
<b>4.0 CONTEXTE.....</b>	<b>3</b>
<b>5.0 PRÉSENTATION DE L'EXERCICE DE CARTOGRAPHIE POUR RÉFLÉCHIR SUR LE PLAIDOYER ET DONNER LE FEU VERT AU SECRÉTARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UN TABLEAU DE BORD SUR LA PFM SUITE À L'ADOPTION - MR. RODGERS KIDIYA, RESPONSABLE POLITIQUE, RÉSEAU DE JUSTICE FISCALE EN AFRIQUE .....</b>	<b>5</b>
<b>6.0 PRÉSENTATION DE L'ÉVALUATION DE LA PORTÉE DE LA LOI TYPE DE LA SADC SUR L'ÉLIMINATION DU MARIAGE DES ENFANTS ET LA PROTECTION DES ENFANTS DÉJÀ MARIÉS ET DE SA MISE EN ŒUVRE EN AFRIQUE ORIENTALE ET AUSTRALE - DR. SHEENA CRAWFORD, FNUAP ET ÉGALITÉ MAINTENANT .....</b>	<b>6</b>
<b>7.0 OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>7</b>
<b>8.0 ÉLECTIONS DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT DE LA RPMLOC POR LA PÉRIODE DE 2022 À 2024.....</b>	<b>8</b>
<b>9.0 CONCLUSION .....</b>	<b>8</b>
<b>10.0 ANNEXE I - LISTE DES FONCTIONNAIRES .....</b>	<b>9</b>
<b>11.0 ANNEXE II - PARLEMENTS NATIONAUX .....</b>	<b>10</b>

## **1.0 COMPOSITION DU COMITÉ**

Le comité était composé des membres suivants :

1. Hon. Andre Leon Tumba, parlementaire, RDC (Président)
2. Hon. Rachel Zulu, parlementaire, Malawi (Vice-président)
3. Hon. Ruth Adriano Mendes, parlementaire, Angola
4. Hon. Anne-Marie Mbilambangu, parlementaire, RDC
5. Hon. Strydom Mpanza, parlementaire, Eswatini
6. Hon. Lekhetho Mosito, parlementaire, Lesotho
7. Hon. Marie Jeanne d'Arc Masy Goulamaly, parlementaire, Madagascar
8. Hon. Jerónima Agostinho, parlementaire, (Mozambique)
9. Hon. Darren Bergman, parlementaire, Afrique du Sud
10. Hon. Anele Ndebele, parlementaire, Zimbabwe

## **2.0 TERMES DE REFERENCE**

Le Comité régional de surveillance des lois types parlementaires est guidé par le mandat que lui confère l'article 16(4) de la Constitution du Forum parlementaire de la SADC.

## **3.0 NOMBRE DE RÉUNIONS TENUES, LEURS DATES ET THÈMES**

Le Comité régional de surveillance des lois types du Parlement a tenu une réunion pour examiner le sujet "Améliorer la gestion des finances publiques dans la SADC : Cartographier le rôle des parlementaires ».

## **4.0 CONTEXTE**

Depuis la dernière décennie, les lois types de la SADC ont joué un rôle important dans l'établissement de références et dans l'élaboration de lois et de politiques nationales dans toute la SADC. Alors que les lois types de la SADC portaient sur des thèmes spécifiques tels que le VIH, le mariage des enfants, les élections, entre autres, leur influence a largement dépassé leur portée thématique et a contribué à éviter la discrimination, à promouvoir l'égalité de traitement et les droits de l'homme, et même à approfondir l'élan démocratique qui est le fondement même du progrès social et économique. La vision du Forum parlementaire de la SADC, présentée en 2019 comme le porte-drapeau de la démocratisation et du développement socio-économique, reflète donc l'objectif à atteindre par les politiques du Forum, y compris la mise en œuvre de ses lois types.

Au niveau régional, le Forum a créé en 2019 son Comité régional de surveillance des lois types parlementaires (RPMLOC). Le comité de surveillance a été conçu

comme un organe de haut niveau doté d'un mandat clair pour superviser l'adaptation des lois types élaborées par le Forum, ainsi que les politiques connexes dans le cadre de la vision du Forum pour faire progresser la démocratisation et le développement socio-économique. Avec les développements mondiaux récents, le RPMLOC occupe désormais une position cardinale dans le cadre institutionnel du Forum, qui est cruciale pour mener des initiatives de domestication et faire progresser l'état de droit. Si le Parlement est lui-même un organe de contrôle de l'exécutif, conformément au concept de séparation des pouvoirs, le RPMLOC du Forum est ainsi positionné pour aider les Parlements membres à exercer un contrôle et un suivi des politiques ciblées liées aux droits de l'homme et à la démocratisation.

Bien que le suivi implique une analyse quantitative et qualitative, il était nécessaire de faire de la place pour une rationalisation et des ajustements appropriés afin de garantir que la collecte des données soit un processus précis et rapide qui puisse être facilement suivi par l'organe de surveillance. Il était donc nécessaire de développer des fiches d'évaluation parlementaires qui pourraient servir d'outils de facilitation pour les parlements membres afin de recueillir des données par l'intermédiaire des ministères de tutelle des États membres et de transmettre ces données au Forum pour le suivi.

En ce qui concerne la loi type de la SADC sur l'élimination du mariage des enfants et la protection des enfants déjà mariés, le Comité permanent sur le développement humain et social et les programmes spéciaux (HSDSP) a déjà développé et approuvé un tableau de bord parlementaire dédié pour combler le fossé de communication qui pourrait exister au stade de la collecte des informations. La fiche d'évaluation portait sur les différentes parties de la loi type de la SADC sur l'éradication du mariage des enfants et la protection des enfants déjà mariés et consistait en des questions simples auxquelles il était possible de répondre par l'affirmative ou la négative, afin que la collecte d'informations soit aussi pratique et rapide que possible. En outre, la fiche d'évaluation comprenait une section d'ajustement permettant aux États membres d'inclure des commentaires et des clarifications. La fiche d'évaluation de la loi type de la SADC sur l'éradication du mariage des enfants et la protection des enfants déjà mariés pourrait être reproduite pour d'autres lois types de la SADC et même pour d'autres politiques spécifiques du Forum.

Le cadre du processus de suivi de la fiche d'évaluation peut être résumé comme suit :

- 1) Les fiches d'évaluation ont été élaborées pour le RPMLOC du Forum, chaque fiche d'évaluation correspondant à une loi type ;
- 2) Les fiches d'évaluation ont été approuvées par le RPMLOC pour être transmises aux parlements membres de la SADC. À cet égard, les

parlements membres joueraient le rôle de collecteurs et de facilitateurs du processus de collecte d'informations ;

- 3) Une fois reçue par un Parlement membre de la SADC, la fiche d'évaluation sera soumise à au moins trois entités : le ministère de tutelle concerné ; un organe statutaire tel que la Commission nationale des droits de l'homme/le Bureau du médiateur ; et une organisation de la société civile de premier plan. Il s'agissait de garantir l'impartialité des rapports et l'objectivité de la collecte d'informations. The entities may wish to meet under the auspices of the national Parliament to align their responses but where this was not possible or practical, the filled Scorecards would be sent to the SADC Parliamentary Forum directly through the national Parliament.
- 4) Le RPMLOC examinera les fiches d'évaluation lors de ses réunions et entendra également les présentations des parties prenantes nationales par des moyens en ligne, si nécessaire (par exemple, si la fiche d'évaluation parallèle de l'organisation de la société civile s'écarte fortement de la fiche d'évaluation de l'exécutif, le RPMLOC pourra entendre les points de vue divergents par le biais de présentations).
- 5) Le RPMLOC sera l'autorité finale dans l'évaluation des informations soumises et donnera une note finale au pays après avoir considéré toutes les informations qui lui ont été communiquées. Lors de chaque réunion, le comité peut examiner plus d'une fiche d'évaluation des pays membres de la SADC.
- 6) Après avoir examiné les fiches d'évaluation, le RPMLOC élaborera des observations et identifiera les obstacles et les défis communs à la domestication et à la mise en œuvre de la Loi type.

Le RPMLOC s'est donc réuni pour réfléchir à la manière dont les fiches d'évaluation pourraient être utilisées pour suivre d'autres lois types élaborées par le Forum, et pour examiner et approuver l'élaboration de la fiche d'évaluation du modèle de gestion financière de la SADC une fois que ladite loi type aura été adoptée par la 51<sup>e</sup> session de l'Assemblée plénière.

## **5.0 RÉSENTATION DE L'EXERCICE DE CARTOGRAPHIE POUR RÉFLÉCHIR SUR LE PLAIDOYER ET DONNER LE FEU VERT AU SECRÉTARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UN TABLEAU DE BORD SUR LA PFM SUITE À L'ADOPTION - MR. RODGERS KIDIYA, RESPONSABLE POLITIQUE, RÉSEAU DE JUSTICE FISCALE EN AFRIQUE**

Suite à la présentation, le Comité a noté que les aspects clés des fiches d'évaluation des lois types sont : le problème identifié par la loi type, l'objectif de la loi type ; la domestication et la mise en œuvre, les cibles primaires et secondaires spécifiques telles que les partenariats avec les

décideurs et les personnes influentes (universitaires, médias et grand public), le message et les outils de plaidoyer pour le suivi et la présentation de la loi type d'une manière contextuelle convaincante qui parle des problèmes.

En outre, le comité a pris note des grandes lignes de la fiche d'évaluation : les outils de plaidoyer et la conception du message, la cartographie des parties prenantes dans le pays, qui était importante pour informer la loi type, la stratégie de séjour et son importance dans le suivi de la loi type. Le Comité a également pris note de l'importance de former des champions locaux afin de s'assurer que la domestication et la mise en œuvre de la Loi type puissent avoir des défenseurs locaux dans les États membres, dont l'intérêt et l'énergie seraient investis dans des initiatives visant à la mise en œuvre de la Loi type. Le Comité a noté que le deuxième pilier de la stratégie de séjour consistait à investir dans la recherche et à la promouvoir pour soutenir cette dernière.

## **6.0 PRÉSENTATION DE L'ÉVALUATION DE LA PORTÉE DE LA LOI TYPE DE LA SADC SUR L'ÉLIMINATION DU MARIAGE DES ENFANTS ET LA PROTECTION DES ENFANTS DÉJÀ MARIÉS ET DE SA MISE EN ŒUVRE EN AFRIQUE ORIENTALE ET AUSTRALE - DR. SHEENA CRAWFORD, FNUAP ET ÉGALITÉ MAINTENANT**

Les membres ont pris note avec satisfaction de l'évaluation de la portée de la loi type de la SADC sur l'éradication du mariage des enfants et la protection des enfants déjà mariés et de sa mise en œuvre en Afrique orientale et australe. Le Comité a noté que la cartographie fournirait une base et un fondement pour le suivi de la loi type par le biais du tableau de bord. L'exercice de cartographie conduirait également à l'analyse et à la planification par le Comité de ses activités d'adoption en vue de la domestication de la loi type. En outre, le comité a noté que la cartographie serait réalisée en plusieurs phases et que la phase 1 avait déjà été soumise. Les résultats de l'exercice seraient également présentés par phases.

Les leçons ci-après ont été tirées des présentations :

1. Les programmes actuels visant à mettre fin au mariage des enfants dans les États membres de la SADC présentent des lacunes, notamment en ce qui concerne la compréhension de la manière d'utiliser la loi avec justice. La mise en œuvre des projets ne reposait pas non plus sur une base de données probantes suffisante pour tirer le meilleur parti des interventions à petite échelle.
2. Parmi les principaux défis identifiés, citons le fait qu'il existe peu de preuves documentées sur ce qui fonctionne pour mettre fin aux mariages d'enfants, l'absence d'outil d'évaluation et de suivi et

l'inadéquation des stratégies visant à mettre fin aux mariages d'enfants, la confusion entre l'âge du consentement au mariage et l'âge du consentement aux relations sexuelles selon les cultures, les contraintes financières, la pandémie de COVID-19 qui a eu un effet néfaste sur les mariages d'enfants, la résistance et d'autres problèmes sociaux sous-jacents.

3. La cartographie impliquerait également la réalisation d'une étude dans certains pays cibles, en fonction de la manière dont ils ont abordé les questions du mariage des enfants, des initiatives qui ont été prises à cet égard et des progrès réalisés pour mettre fin au mariage des enfants. Il s'agit notamment de l'Eswatini, du Zimbabwe et du Malawi.
4. Le Comité s'est inquiété du fait que l'Auditeur général ne figurait pas dans la liste des parties prenantes dans le pays identifiées dans le schéma de la fiche d'évaluation de la gestion des finances publiques, alors que l'Auditeur général joue un rôle clé en tant qu'acteur indépendant dans la gestion des finances publiques, conformément à la loi. Le comité a souligné que l'auditeur général était une partie prenante essentielle et qu'il devait être inclus dans la liste des parties prenantes dans le pays, même si l'auditeur général est présent dans le processus par le biais d'une collaboration avec d'autres partenaires lorsqu'il mène des enquêtes et prépare le rapport de l'auditeur général.

## 7.0 OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

Maintenant, par conséquent, le Comité régional de surveillance des lois modèles parlementaires décide de recommander à la 51<sup>e</sup> Assemblée plénière de :

**EXHORTER** les États membres de la SADC à travailler avec les organisations de la société civile et les organismes chargés de l'application de la loi qui disposent d'une base de données facilement accessible concernant la violence sexiste et le mariage des enfants.

**ENCOURAGER** les États membres de la SADC à créer leurs propres bases de données sur le mariage des enfants afin que les données essentielles soient facilement accessibles et consultables.

**AUTORISER ET CHARGER** le Secrétariat de procéder à l'élaboration de la fiche d'évaluation de la loi type sur la gestion des finances publiques une fois que la loi type sur la gestion des finances publiques aura été adoptée par l'Assemblée plénière du Forum.

**CHARGER** le Secrétariat de publier la fiche d'évaluation de la loi type sur le mariage des enfants, l'élimination du mariage des enfants et la protection des enfants déjà mariés, ainsi que la fiche d'évaluation de la loi type sur la gestion des finances publiques, à l'intention des parlements membres de la SADC, et de lancer la collecte des données nécessaires auprès des États membres, par l'intermédiaire des parlements nationaux, pour examen par le RPMLOC lors de sa prochaine réunion.

## **8.0 ÉLECTIONS DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT DE LA RPMLOC POR LA PÉRIODE DE 2022 À 2024**

Étant donné que le mandat du président et du vice-président actuels touchait à sa fin, une élection des nouveaux responsables du leadership de la RPMLOC a été tenue à la fin de la réunion la commission. Conformément aux principes de rotation et d'équité de genre, le résultat de l'élection a été comme suit :

- (i) Honorable Ishmael Ndaila Onani (Malawi) – président
- (ii) Hon. Shally Josepha Raymond (Tanzanie) – vice-présidente

## **9.0 CONCLUSION**

Le Forum parlementaire de la SADC a élaboré un certain nombre de lois types et est en train d'en élaborer plusieurs autres. Les lois types constituent un point de référence et une norme permettant aux États membres de vérifier les progrès accomplis dans la réalisation de leurs engagements régionaux et internationaux. Il est donc important que la transposition en droit national des lois types fasse l'objet d'un suivi afin de vérifier que tous les États membres progressent vers les objectifs visés. Le RPMLOC est d'avis qu'en plus de donner un contexte supplémentaire à la loi type, la fiche d'évaluation de la loi type de la SADC sur l'éradication du mariage des enfants et la protection des enfants déjà mariés peut aider les États membres à identifier facilement les goulots d'étranglement dans la domestication des lois types et à trouver des solutions à ces obstacles. A cet égard, les membres du RPMLOC soutiennent pleinement la fiche d'évaluation et l'exercice de cartographie, car il s'agit d'outils nécessaires au suivi de la domestication des lois types de la SADC et à l'élaboration d'une base de données probante qui pourrait être utilisée pour des analyses et des comparaisons ultérieures.



## **10.0 ANNEXE I - LISTE DES FONCTIONNAIRES**

Mme Boemo Sekgoma, Secrétaire générale  
Mme Clare Musonda, Directrice - Gouvernance institutionnelle  
Mme Yapoka Mungandi, directrice - Finances et services institutionnels  
M. Sheuneni Kurasha, gestionnaire de programme - Démocratie, gouvernance et droits de l'homme  
M. Wilfried Kongolo, TIC  
Mme Agnes Lilungwe, secrétaire exécutive de Madame la Secrétaire générale  
M. Modise Kabeli, chargé des médias  
M. Ronald Windwaai, chargé des TIC  
Mme Paulina Kanguatjivi, Assistante du Chargé de procédure et Coordinatrice  
Mme Edna Kanguya Zgambo, secrétaire du comité  
Mme Betty Zulu, secrétaire du comité  
Mme Sharon Muteto Nyirongo, Secrétaire du Comité  
M. Dennis Gondwe, Secrétaire du Comité  
Mme Thoko Gumedze, secrétaire du comité

## **11.0 ANNEXE II - PARLEMENTS NATIONAUX**

Hon. Lekhetso Mosito, Lesotho  
Hon. Lovanirina Celéstin Fiarovana, Madagascar  
Hon. Jimmy Gertrude Jhonny, Madagascar  
Hon. Emiline Ramaroso, Madagascar  
Hon. Tsiliva Diddiot, Madagascar  
Mme Veronica Ribeiro, Angola  
Mme Kelly Dambuza, Botswana  
M. Jean Nguvulu Khoji, RDC  
M. Edouardo Alidong Pico, RDC  
Mme Jabulile Mbazo Malaza, Eswatini  
Mme Mammahela Matamane, Lesotho  
M. Calvin Andriamitarijato Randriamahafanjary, Madagascar  
Bao Tsamina Bānedicte Ratahirisoa, Madagascar  
Mme Lova Herizo, Madagascar  
Lantonirina Randriamampionontsoa, Madagascar  
Mme Liva Norohanta Harinoelina, Madagascar  
Mme Soatsara Marcella Diada Me Benandrasana, Madagascar  
Mme Gomezgani Ngwira, Malawi  
M. Manuel Chifunga, Mozambique  
Mme Geraldina Bonifacio, Mozambique  
M. Jaime Numaio, Mozambique  
Mme Elizabeth Andreas, Namibie  
Mme Genevieve Morel, Seychelles  
Mme Siphokazi Mhlambiso, Afrique du Sud  
Mme Natalie Leibrandt - Loxton, Afrique du Sud  
Mme Hazel Gooding, Afrique du Sud  
M. Graham Greenfield, Afrique du Sud  
Mme Ifoma Hamabele, Zambie  
Mme Catherine Jere, Zambie  
Mme Angela Machonesa, Zimbabwe  
M. Adolf Mavheneke, Zimbabwe  
Kelebileng Kokoro  
Mme Josefina Manuel  
Tanyaradzwa Manyembo  
Mme Faith Shange